



EXPÉRIMENTATION « OBJECTIF ZAN » : PROJET ZAN DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER (39)

CONTEXTE ET ENJEUX

Préfecture du Jura, Lons-le-Saunier est une **ville moyenne** qui se situe à la confluence de deux cours d'eau, la Valière et la Sorne, dans un territoire vallonné. Doté de nombreux services et abritant plusieurs grandes entreprises, elle constitue un pôle d'activités majeur. Son centre-ville demeure attractif et 43 % de sa superficie est artificialisée, avec des trames verte, bleue, brune et noire discontinues.

L'espace public est majoritairement artificialisé et imperméabilisé car l'une des priorités d'aménagement a longtemps été la construction et le développement des réseaux routiers dédiés à l'automobile. Le réseau viaire compte ainsi 80 kilomètres de voiries et l'offre de stationnement sur le domaine public équivaut à 5 400 places, soit 5,4 hectares.

Alors que le territoire est couvert par un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) approuvé en 2021 et par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a vocation à évoluer dans les prochaines années, la collectivité a décidé de se doter d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour poursuivre et amplifier les efforts de réduction de la consommation d'espaces naturels qui ont déjà été engagés.

Cette démarche croise trois enjeux locaux :

- un enjeu de **sobriété foncière** dans un contexte de révision des documents d'urbanisme ;
- un enjeu de **modernisation du centre-ville** avec l'opération « Cœur de Ville » (2023-2026) qui prévoit de lutter contre l'étalement urbain, de réguler l'urbanisme commercial périphérique et de rebâtir une ville plus naturelle et résiliente ;
- un enjeu de **perméabilité des sols** pour mieux gérer les eaux pluviales, faciliter le fonctionnement des stations d'épuration qui peuvent connaître des situations de surcharge lors de fortes précipitations (eaux claires parasites).

Aujourd'hui, le territoire oriente clairement ses réflexions sur la perméabilité des sols. Une étude Ville Nature a permis de dresser un état des lieux et de démontrer la forte imperméabilisation des sols au niveau des espaces publics, tandis que les espaces privés ont réussi à conserver une certaine perméabilité, notamment grâce aux jardins privés. L'objectif est donc de s'inscrire dans une **démarche de perméabilisation progressive des sols** en ciblant les espaces publics.



FICHE D'IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES



- Région : **Bourgogne-Franche-Comté**
- Département : **Jura**
- Porteur du projet : **Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA Jura)**
- Chiffres clés du territoire : **17 300 habitants, 7,68 km²**



Cartographie & inventaire



Planification & Stratégie



Conciliation & sensibilisation



Densification & renouvellement urbain



Désimperméabilisation & renaturation



OBJECTIFS DU PROJET ZAN

Soucieuse de décliner la trajectoire ZAN sur son territoire, la Ville de Lons-le-Saunier a élaboré un projet ZAN articulé autour de deux volets principaux :

1. analyser la consommation d'espaces naturels et l'artificialisation des sols ;
2. définir une stratégie de réduction de l'artificialisation.

Ce projet est l'un des 22 qui ont été retenus suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour faire partie de l'expérimentation « Objectif ZAN » qu'elle pilote. Portées par des collectivités publiques, ces démarches visent à structurer leur réflexion et à engager des actions déclinant de manière opérationnelle la séquence « éviter-reduire-compenser » appliquée à l'artificialisation des sols. À ce titre, il a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et technique fourni par des équipes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- au niveau local : l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (Audab) avec les bureaux d'études Urbicand et Cittanova-Sinopia ;
- au niveau national : CDC Biodiversité qui intervient en complément de l'AMO locale.

OBJECTIFS

- Analyser la consommation d'espaces naturels et l'artificialisation des sols
- Identifier les gisements fonciers
- Définir une stratégie de réduction de l'artificialisation

1. Analyser la consommation d'espaces naturels et l'artificialisation des sols

Le bureau d'études Urbicand a réalisé une étude géolocalisée de l'artificialisation, sur la base d'une comparaison orthophotographique, avec deux photographies aériennes distantes de dix ans. Les espaces artificialisés sont identifiés sous SIG, avec un découpage fin permettant un affichage à la parcelle. Cette analyse a permis de caractériser la nature des espaces consommés et artificialisés (agricole, forestier, naturel) ainsi que la destination de l'artificialisation (habitat, économie, équipements, bâtiments agricoles, infrastructures, équipements de production d'énergie renouvelable, carrières, etc.).

Trois livrables ont été produits :

- un atlas communal comprenant un bilan chiffré communal et des cartes de localisation de l'artificialisation sur fond de photographie aérienne et de cadastre ;
- un atlas des Zones d'Activité Économique et du foncier disponible ;
- des synthèses interprétatives.

« La Ville de Lons-le-Saunier s'est engagée très fortement depuis 2020 à réduire l'imperméabilisation des sols et à végétaliser les espaces publics afin d'améliorer le bien-être des habitants. L'étude « Lons Ville Nature » a été le point de départ permettant d'identifier les espaces chauds ainsi que les possibilités d'améliorer la gestion des eaux et les espaces publics. De nombreux sites ont déjà été revégétalisés. Mais ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus globale de reconquête de nos centres bourgs avec l'Action Cœur de Ville, la réduction de la vacance et l'amélioration du cadre de vie. La révision du SCoT et l'élaboration du PLUi, toutes deux lancées, permettront d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels. »

Mélanie Berton,
directrice Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie à
l'Espace Communautaire Lons Agglomération

2. Définir une stratégie de réduction de l'artificialisation

La collectivité a souhaité se doter d'une véritable stratégie de réduction de l'artificialisation. Pour cela, elle a fixé des objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière, de densification et de lutte contre la vacance. Ce dernier point s'inscrit dans la poursuite des actions déjà engagées avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (2022), la campagne « Zéro logement Vacant » (2023) et la mise en place programmée de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (2024). Dans le même temps, des actions de désimperméabilisation ont été menées.

Cette stratégie a été évaluée à partir de 3 indicateurs :

- l'évolution de la consommation foncière entre la période 2011-2021 et la période 2021-2031 ;
- l'évolution de la vacance entre 2022 et 2025 ;
- l'évolution de la surface désimperméabilisée entre 2022 et 2025.



4 POINTS FORTS QUI RENFORCENT L'EFFICACITÉ DE LA DÉMARCHE ZAN

1. Une démarche globale de sobriété foncière et de requalification des espaces publics, en cohérence avec le ZAN.
2. La valorisation et la revitalisation du centre-ville, notamment avec le projet de la Place de la Liberté qui constitue l'une des trois actions phares du programme « Lons Ville Nature ». La renaturation a permis de transformer un espace public minéral en un lieu végétalisé et convivial. L'aménagement maintient l'aspect architectural de la place et ses fonctions de rassemblement tout en perméabilisant 250 m² et en plantant des végétaux sur trois strates de hauteur, ce qui rafraîchit l'espace public. Les habitants sont incités à la promenade et au repos sur l'un des nombreux bancs qui ont été installés.
3. La montée en compétences des agents municipaux sur les thématiques de résilience climatique. 28 agents ont suivi deux jours de formations consacrées à la gestion différenciée des espaces en matière d'entretien de la végétalisation urbaine. L'étude menée par la Ville a permis d'élaborer un guide des bonnes pratiques à l'attention des agents.
4. Une bonne participation citoyenne grâce à un plan de communication sur le **permis de végétaliser** et sa mise en œuvre en 2025. Cette action facilite l'appropriation de l'espace public par les citoyens. En quelques jours, trente particuliers ou commerçants se sont portés volontaires pour végétaliser leur pied de façade ou un îlot d'espace public devant chez eux.



3 PISTES D'AMÉLIORATION

1. Rééquilibrer les ambitions et les réalisations du projet. Parmi les deux actions majeures de renaturation prévues, l'une devra être réalisée au cours d'un prochain mandat.
2. Mettre en place des indicateurs de suivi environnemental et social pour évaluer les bénéfices réels du projet.
3. Diversifier les outils et les supports de communication destinés à la population locale pour renforcer l'adhésion citoyenne aux projets d'aménagement.



FOCUS

Dans le cadre de l'expérimentation Objectif ZAN, la commune a produit un guide intitulé « **Le Permis de végétaliser** ».

Créé en régie interne et tiré à 1000 exemplaires, ce livret présente les règles et les démarches à suivre pour planter soi-même des essences végétales recommandées. Il favorise une démocratisation de l'action écologique à l'échelle locale en transformant les habitants en co-acteurs de la transition urbaine. De plus, il permet une montée en compétence citoyenne sur les enjeux de végétalisation et une appropriation collective de l'espace public.



RÉFÉRENTS ET CONTACTS

VILLE DE LONS-LE-SAUNIER/ ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION

Mélanie Berton, directrice Urbanisme,
Habitat et Cadre de Vie

www.ecla-jura.fr

www.lonslesaunier.fr

AMO LOCALES AGENCE D'URBANISME BESANCON CENTRE FRANCHE-COMTE

Elsa Longchamp, planification et urbanisme réglementaire

Emma Gainnet, planification et urbanisme réglementaire

www.audab.org

URBICAND

Emmanuel Roger, urbaniste

CITTANOVA-SINOPIA

Stéphanie Deschamps, urbaniste

AMO NATIONALE – CDC BIODIVERSITE

Jean Castaing, chargé d'études ZAN

www.cdc-biodiversite.fr

ADEME

Service Aménagement des Villes et des Territoires

 anne.lefranc@ademe.fr

www.ademe.fr

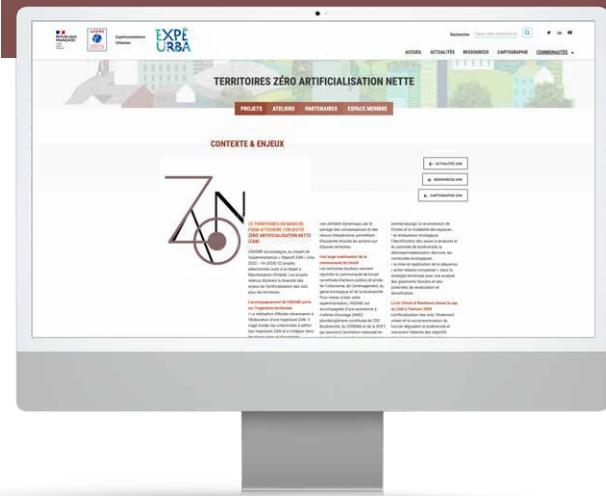
Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste. L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économie en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

RESSOURCES

- « La sobriété foncière pour atteindre le ZAN, un atout pour les territoires », Avis de l'ADEME, décembre 2024
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/7857-avis-de-l-ademe-la-sobriete-fonciere-pour-atteindre-le-zan-un-atout-pour-les-territoires.html>
- « Faire la ville dense, durable et désirable », collection Clés pour agir, ADEME, octobre 2022
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5989-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable.html>
- « Bilan de la recherche sur la multifonctionnalité des sols », collection Expertises, ADEME, décembre 2023
<https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6788-le-bilan-de-la-recherche-sur-la-multifonctionnalite-des-sols.html>
- « Zéro Artificialisation Nette, guide synthétique », ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, novembre 2023
https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%202027nov23_VF.pdf
- « Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public valant Permis de végétaliser »
https://lonslesaunier.fr/wp-content/uploads/publiacte/PubliActes/exports/conseil%20municipal%20du%20lundi%2014%20avril%202025/annexes/DCM-2025-032_01_Convention_PermisVegetaliser.pdf

Retrouvez l'ensemble des ressources de l'expérimentation « Objectif ZAN »

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Credits photos : ECLA Jura, Ville de Lons-le-Saunier



Liberté
Égalité
Fraternité



@ademe
www.ademe.fr